



## France Nature Environnement 13

Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975  
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement  
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement



# Les défis de l'agriculture des Bouches-du-Rhône Vers une autosuffisance

Préserver l'espace et participer à une nouvelle orientation de l'économie agricole

L'agriculture est un secteur économique puissant dans les Bouches-du-Rhône. Il est indispensable d'en protéger les espaces.

Par la variété, la quantité de ses productions, elle pourrait permettre une autosuffisance alimentaire.

L'agriculture, dans ses processus, doit avoir le souci constant de la santé des consommateurs et des agriculteurs. Elle doit être vigilante sur la pollution des sols.

L'agriculture durable est garante de la sauvegarde de l'environnement. Elle contribue au maintien de la biodiversité dans ce département urbanisé.

L'agriculture doit anticiper le changement climatique, tant sur les types de production que pour la raréfaction annoncée de la ressource en eau.

## Un enjeu central en termes économiques

Dans les Bouches-du-Rhône, département pourtant très urbanisé, l'agriculture est encore puissante. Elle situe le département parmi les premiers producteurs de France, notamment pour les fruits et légumes.

Le département est 1er pour la salade, la tomate, la courgette, le potiron, la blette ; 2e pour l'aubergine, 1er pour la pêche, la poire et l'olive, 2e pour la figue, 3e pour l'abricot et la pomme, 4e pour le raisin de table. Clin d'œil à l'histoire et à une culture ancienne qui se réactive, notamment dans le secteur du pays d'Aubagne, les Bouches-du-Rhône sont le seul département à produire des câpres.

➤ **Pour les légumes** : 1500 exploitations, représentent 40 % de la production totale agricole des Bouches-du-Rhône avec un chiffre d'affaires annuel de 380 millions d'euros ; une superficie en légumes qui diminue d'un tiers entre 1970 et 2005 mais avec une production globale qui augmente, une surface globale pondérée qui reste aussi stable. Ce secteur légumier est irrigué à 100 %.

Un tiers de la production est réalisé sous serre et un tiers des serres sont chauffées. Les Bouches-du-Rhône recèlent la première concentration de serres de France, à Berre et c'est le premier département pour la surface en serres dans le pays.

La commercialisation se fait essentiellement sur les marchés de gros avec moins de 5 % de vente directe aux consommateurs. Ce dernier chiffre est important car c'est là qu'il y a un secteur à développer.

➤ **Pour les fruits** : 670 exploitations représentent aussi 40 % de la production et un chiffre d'affaires annuel de 355 millions d'euros, donc à peu près l'équivalent de celui des légumes.

Les cultures qui gagnent des parts de surface et doublent les volumes sont les abricots et les oliviers. On constate une « explosion » du verger oléicole depuis 1988, ce phénomène est apparu pour la première fois au recensement agricole de 2000 avec une augmentation de 50 % dans certaines petites régions agricoles, parfois dans des secteurs où on ne les attendait pas du tout, notamment les rives de l'étang de Berre, le secteur Berre-Rognac-Velaux.

Le secteur fruitier est irrigué à 80 % : 50 % à l'irrigation gravitaire et 30 % au goutte-à-goutte. Les 20 % restants concernent essentiellement l'olivier au sec.

En résumé, les fruits et légumes représentent 80 % de la production agricole du département !

Pour le reste, ce sont les céréales – essentiellement le blé dur – la vigne, les cultures spécialisées comme le riz ou le foin de Crau, puis l'élevage extensif qui occupe une place très importante dans le paysage traditionnel puisqu'il est présent dans tout l'ouest du département – Camargue, Alpilles, Crau – qu'il s'agisse de l'élevage bovin extensif en Camargue ou dans les Marais, ou de l'élevage ovin en Crau en lien avec les estives et avec le cycle de l'herbe en Crau : prairie/coussouls/estives.

Les Bouches-du-Rhône sont un **département phare** pour la production de fruits et légumes, parmi les tous premiers en France.

En 2012, le résultat des exploitations agricoles de la région renoue avec son meilleur niveau de la décennie passée. Succédant à une très mauvaise année 2011 en maraîchage, et plusieurs années difficiles en fruits, l'année 2012 marque un rattrapage pour ces productions. Ces filières, fortement exposées à la volatilité des cours, profitent en 2012 de prix supérieurs : les prix des légumes augmentent de près de 10 % et ceux des fruits de 28 % en moyenne.

**Néanmoins ces productions, dans le « verger de la France », doivent s'affranchir du secteur purement concurrentiel en se recentrant sur la qualité « extrême » (cf la crise en Bretagne).**

**FNE 13 appelle fermement à cette évolution vers la qualité sur notre territoire (avec ses indicateurs de suivi).**

## Le couple agriculture/environnement

Les Bouches-du-Rhône se distinguent par une situation assez inédite en France, à l'exception de certaines zones de l'Ouest du pays comme les marais et notamment le Marais Poitevin. Ici, l'agriculture gère et garantit le maintien d'écosystèmes rares : la Crau, la Camargue, les Marais d'Arles, les Alpilles. Sans elle, ce sont des dizaines de milliers d'hectares de ces écosystèmes qui disparaîtraient.

L'exemple de la production du foin de Crau est remarquable en raison de son lien direct avec la qualité de l'environnement. Le foin de Crau est une production exceptionnelle et atypique, puisque c'est la seule AOC qui concerne l'alimentation animale, qu'elle se valorise très bien sur les marchés à l'exportation et qu'elle participe au cycle de l'herbe avec les zones montagneuses.

Il existe actuellement une vraie demande et un vrai besoin pour la mise en place de nouvelles prairies. Ce qui limite la production, c'est l'apport en eau car le foin de Crau est un gros consommateur d'eau : irrigation par submersion mais avec un avantage considérable, car l'eau retourne à la nappe et elle fait de l'aquifère de Crau l'un des plus importants aquifères de France, en quantité et en qualité. Et un aquifère qui est en situation haute à contre-saison : la nappe de Crau est très haute en été, contrairement à tous les autres aquifères, ce qui représente un intérêt environnemental considérable.

En Camargue, dans les Marais d'Arles et du Vigueirat et dans les marais des Baux, à l'exception de la culture du riz qui pose de sérieux problèmes relatifs aux intrants. Même si elle permet de limiter la salinité du delta à un niveau acceptable, c'est bien l'élevage extensif, essentiellement des taureaux, qui entretient l'écosystème des enganes, sansouires et zones humides, avec l'avifaune unique au monde qui leur est inféodée.

A l'Ouest du département, plus qu'ailleurs encore, toute déprise agricole aurait des conséquences dramatiques pour la biodiversité. La reconquête des friches doit être également un objectif prioritaire.

**Notre fédération affirme l'apport de l'agriculture à la gestion de ces écosystèmes exceptionnels.**

**Agriculture traditionnelle, voire ancestrale, pâturage de la Crau Sèche et des prairies de Crau (et nappe de Crau), pâturage extensif de la Camargue par les taureaux et les chevaux, gestion de l'eau par la riziculture, gestion des marais d'Arles, des Baux et du Vigueirat, gestion des pelouses sèches des Alpilles par le pâturage ovin et caprin, etc. Elle demande que les programmes agri-environnementaux soient poursuivis afin que ces écosystèmes uniques en Europe (et même au monde) perdurent.**

**FNE 13 s'inquiète du désengagement de l'Etat et de l'Europe dans les négociations relative à la PAC et insiste pour que ces programmes, engagés depuis les années 1990, soient maintenus et continuent à produire leurs effets.**

### **En termes de territoires**

Le territoire agricole des Bouches-du-Rhône n'est pas uniforme, il est constitué de micro-territoires et de micro-terroirs. Dans un travail réalisé avec la chambre d'agriculture et la profession agricole pour la rédaction de la Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône, 15 unités ont pu être identifiées : petites régions agricoles ayant une cohérence par la nature des productions qu'elles portent, par les problématiques qui s'y posent et par le lien qu'elles conservent avec le tissu social et historique de ces territoires.

Dans la Directive Territoriale d'Aménagement, trois types de zonages agricoles, correspondant à trois échelles de problématique locale, ont pu être caractérisés malgré les réticences du ministère de l'Équipement, faisant de celle-ci la seule DTA en France qui comporte une telle spécificité, validée par le Conseil d'État. On y décrit l'espace agricole de production spécialisée, l'espace agricole gestionnaire d'écosystèmes (l'ensemble Crau-Camargue-Alpilles) et enfin les espaces agricoles périurbains : ce sont ces espaces marges, frontières, qui sont constamment en discussion avec la ville (ouest d'Aix, d'Éguilles à Luynes ; sud-est de l'étang de Berre ; haute vallée de l'Arc avec la zone d'activités de Peynier et Rousset, microélectronique ; les communes en limite d'Avignon).

Pour décrire les territoires et les terroirs, il existe un outil innovant dans la statistique agricole pour les Bouches-du-Rhône : identification des territoires agricoles (à partir de photos aériennes) par zones homogènes, faisant fi des limites communales et cantonales (ce qui évite d'être constamment confronté au problème de la représentation de très grandes communes comme Arles – dans laquelle on a au moins trois systèmes de production agricoles différents).

Le territoire agricole des Bouches-du-Rhône est ainsi aggloméré en cinq géo-pays à l'intérieur desquels sont nomenclaturés 87 géo-terroirs.

Les données du recensement de l'agriculture sont réintégrées dans ce zonage qui permet de travailler finement sur les questions d'aménagement.

Ces outils permettent les changements d'échelle nécessaires pour décrire une agriculture diversifiée et plurielle. Car c'est peut-être le seul département de France, dans lequel quasiment toutes les productions agricoles sont représentées, alors que dans la plupart d'entre eux il n'existe que des monocultures ou des cultures archi-dominantes. Ce département est en mesure d'offrir une vraie autonomie alimentaire à ses habitants !

**Notre territoire doit être accepté et reconnu comme divers et contrasté.**

**Aucune solution globale n'a de sens dans des terroirs aussi sensibles, qui fondent la particularité et l'originalité du département des Bouches-du-Rhône, et, au-delà des marges administratives, de la Basse Provence.**

**Notre fédération revendique des pouvoirs publics et de la profession des solutions adaptées à chacun des terroirs et territoires.**

**Ces solutions, à l'instar du mouvement Slow Food en Italie, doivent permettre de promouvoir une agriculture pointue, de qualité et conforme à l'image de ce que pourrait être la « culture hyper-locale » et la gastronomie provençale.**

**Car nous en avons les moyens, grâce aux exploitants locaux qui ne se situent pas sur la « grande production » agricole.**

**C'est, là aussi, une tâche qui revient à notre fédération, que d'aider et d'accompagner ceux qui font le pari de la qualité et de la production traditionnelle et responsable.**

**Et d'engager le dialogue avec la profession agricole sur cet objectif**

## En termes spatiaux

La surface agricole utile (SAU) du département est d'environ 150 000 hectares

Il est important de conserver cette SAU, de ne pas l'artificialiser, de ne pas la consommer.

Pour rappel, le réseau de France Nature Environnement défend un objectif de 0 artificialisation à l'horizon 2020. FNE 13 souhaite un horizon plus proche en s'opposant à toute nouvelle artificialisation

La carte des cultures dans la SAU montre que le département est très différent d'Est en Ouest, du Nord au Sud et selon les régions agricoles auxquelles on s'intéresse. La vigne est quasiment absente à l'ouest. Par contre le secteur d'élevage y redevient prédominant. La lecture par géo-pays est aussi intéressante pour démontrer le caractère très pluriel, très diversifié de cette agriculture, et le lien qu'elle entretient avec les territoires, participant aussi à leur identité par le biais des paysages.

Il faut dire que l'agriculture représente encore aujourd'hui près de 30 % de l'espace départemental bien qu'elle en occupât 40 % en 1970 (on a perdu 10 % de l'espace départemental en 40 ans !).

Si tous les acteurs prenaient dans l'avenir toutes leurs responsabilités, y compris les associations de protection de l'environnement, le département des Bouches-du-Rhône devrait pouvoir, mieux que les autres, résister à l'artificialisation notamment parce que son agriculture très diversifiée, très moderne par beaucoup d'aspects et massivement irriguée – (les Bouches-du-Rhône sont pratiquement entièrement irriguées) n'a que de bonnes raisons de prospérer !

De même, quand on examine la part des sols artificialisés, les cartes montrent au niveau régional que finalement les Bouches-du-Rhône ne s'en sortent pas si mal, si on les compare aux Alpes-Maritimes ou au Var (la Camargue, la Crau et le secteur d'Aix s'en sortent relativement bien).

La richesse de cette agriculture, c'est sa modernité, le fait qu'elle dispose d'atouts exceptionnels comme l'irrigation, la présence de grands axes de communication qui rendent la distribution des produits plus facile dans un contexte où on transporte (trop !) les produits agricoles, même si la donne est en train de changer.

Pour certaines productions, c'est une agriculture qui s'est beaucoup modernisée en faisant le choix de la qualité. Un exemple, le secteur viticole : l'émergence des AOC et la rénovation du vignoble des Bouches-du-Rhône constituent de vraies réussites : 12 300 hectares en vigne, 360 exploitations, 60 % du vignoble sous signe de qualité (sous AOC), une surface AOC qui augmente de 2 % par an, ce qui est considérable, 30 exploitations viticoles qui sont en bio, dont 100 % dans l'appellation « les Baux ».

Dans notre département, un tiers des exploitations viticoles font plus de 20 hectares, ce qui est aussi un signe de bonne santé, et ces grandes exploitations représentent 70 % de la surface viticole du département.

Enfin, les Bouches-du-Rhône sont le seul département de France où l'on fait du riz (mis à part le Gard) et le seul département où l'on produit le foin de Crau qui s'exporte dans le monde : des cultures très spécialisées et à haute valeur ajoutée.

Pour les zones agricoles périurbaines où les friches prolifèrent et se transforment en dépotoirs, entreposages et installations sauvages, activités non réglementaires souvent polluantes, etc. Dans ces zones périphériques, les ex agriculteurs propriétaires fonciers rechignent à donner leurs terres à bail à de jeunes agriculteurs dans l'espoir de les valoriser autrement, soit par un changement d'affectation du zonage soit en les louant pour des activités très éloignées de l'agriculture. Il n'est pas rare également de voir des bâtiments d'exploitation transformés en logements.

Les documents d'urbanisme devraient mieux lutter contre les changements d'activité et la transformation abusive de bâtiments d'exploitation par des prescriptions très restrictives et protectrices des terres agricoles périurbaines.

**La terre agricole est un patrimoine local et national qui, lorsqu'il est détruit, ne peut, sauf à grands frais, être reconstitué.**

**Ce patrimoine doit être regardé comme une richesse intangible, il peut s'avérer indispensable en cas de crise.**

**Notre fédération est vigilante vis à vis de toute disparition ou détérioration, à la fois du patrimoine, mais aussi des conditions de son exploitation.**

**FNE 13 s'inquiète de l'acquisition de grand nombre de domaines par des non agriculteurs.**

**Elle tient également une comptabilité des surfaces détruites pour mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités.**

**Nous soutenons également la CDCEA, dont les pouvoirs devraient être accrus, en transformant par leur avis, en avis conforme.**

### **En termes sociaux**

Entre 2000 et 2007, on constate une diminution du nombre d'exploitations professionnelles, ce qui est le cas de la France entière, mais ici on peut remarquer une très forte tendance à l'agrandissement des exploitations. Contrairement à la tradition provençale, pour la première fois, en 2000, on a vu apparaître le fermage comme le mode de faire-valoir dominant dans les Bouches-du-Rhône (ce mode de faire-valoir n'était présent que dans le secteur d'Aix).

Il y a plusieurs explications à cela dont la principale est la stabilisation des documents d'urbanisme : un certain nombre de propriétaires fonciers ont renoncé à l'espoir d'obtenir un changement de zonage et ont accepté de donner à bail leur terrain ! Et puis les exploitants ne cherchent plus à acheter parce que les coûts fonciers sont exorbitants et qu'ils ont tout intérêt à bénéficier du fermage, très protecteur.

Sur le plan sociologique, on passe tout à coup (en dix ans, c'est exceptionnel) d'un pays du Sud qui se reconnaissait massivement dans le faire valoir direct (c'est-à-dire en pleine propriété) à un « pays » qui, tout d'un coup, est devenu majoritairement un territoire de fermage.

Le paysage économique agricole s'est bouleversé en très peu d'années.

Il existe une forte représentation des exploitations à forme sociétaire, c'est-à-dire soit des EARL, soit d'autres formes, des SCI... avec une priorité donnée aux successions et au maintien de l'outil de travail. Le fait est particulièrement évident en Camargue, où plus de 50 % des exploitations sont en société.

La FNSEA continue à défendre « l'exploitation individuelle » : mais dans l'avenir qu'on pressent, on voit bien que les exploitants agricoles ont de plus en plus besoin d'être libérés du foncier par des formules sociétaires et qu'il faut mettre en place des modes d'acquisition



du foncier, peut-être collectives, mutualisées, qui permettent aux exploitants, et surtout à des jeunes, de s'installer, de prendre la relève sans avoir le fardeau d'un foncier qui, dans les Bouches-du-Rhône comme dans tout le Sud-Est de la France, est absolument prohibitif.

Dans les exploitations des Bouches-du-Rhône, une autre particularité est une SAU moyenne d'exploitation très élevée, de 57 hectares (chiffre considérable si l'on se rappelle que dans les Bouches-du-Rhône il y a 600 exploitations légumières qui, par définition, sont de petite taille, la moyenne France est à 77 hectares).

On est passé de 17 000 exploitations en 1970 à 5 800 en 2000, donc une chute vertigineuse du nombre des exploitations, mais elles se sont considérablement agrandies.

Pour l'emploi, en 2007, on dénombrait 11 200 actifs dans 4 200 exploitations avec 3 151 chefs d'exploitations, 1 860 actifs familiaux, 2 425 salariés permanents, auxquels il faut ajouter les saisonniers qu'on ne comptabilise pas en général. Les saisonniers représentent dans les activités légumières et fruitières deux tiers du temps de travail qu'il faut ajouter à ces chiffres. En moyenne une exploitation des Bouches-du-Rhône emploie 3,4 personnes contre 2 en moyenne France.

**Notre fédération est attentive au maintien et au développement d'un emploi agricole durable et de qualité.**

**De plus, nous nous réjouissons de l'évolution des méthodes qui permettent de s'affranchir du poids du foncier et au jeune agriculteur de s'installer.**

### **En terme de santé-environnementale**

L'agriculture des Bouches-du-Rhône est globalement intensive (à l'exception du secteur élevage et du bio).

Elle est très dépendante des phytosanitaires, particulièrement dans le secteur des fruits, mais pour les légumes également.

Ces produits phytosanitaires (pesticides, herbicides,...) largement utilisés sont des produits chimiques toxiques capables de détruire les mauvaises herbes, les agents pathogènes des plantes (insectes, parasites, champignons, bactéries, virus), ils ont aussi une toxicité majeure pour l'environnement : eau, air, sols, plantes, animaux, homme...

Les conséquences pour l'homme et l'animal des expositions même à faible dose, répétées dans le temps, aux pesticides sont potentiellement graves: Cancers, troubles de la reproduction et stérilité, malformations congénitales, effets sur la mutagénèse, neurotoxicité, immunosuppression.....

**FNE 13 exige que les pouvoirs publics intensifient les contrôles sur l'utilisation et le stockage des produits utilisés.**

### **Les atouts d'une agriculture atypique**

Pour conclure ce panorama de l'agriculture des Bouches-du-Rhône, il faut constater des atouts exceptionnels :

- la diversité, la quantité et la qualité de certaines productions qui peuvent contribuer à une sécurisation alimentaire de la région.
- l'existence d'un marché de consommateurs de plus de 2 millions d'habitants et d'un espace alimentaire de plus de 5 millions d'habitants au niveau régional
- une agriculture qui a su rester en grande partie gestionnaire d'écosystèmes rares et d'un patrimoine paysager unique.

Autre atout : elle connaît une évolution très positive vers l'agriculture biologique.

La région PACA est devenue la première région bio de France, avec 8,7 % de la SAU en bio contre une moyenne France de 2,46 %. Le taux de croissance régionale de l'agriculture en conversion bio est de +44 % en 2007.

Les Bouches-du-Rhône sont devenues le 1er département de la région PACA pour le bio et 4e département en France. C'est la nature du sol, du climat qui permettent cela, il y a énormément d'atouts favorables mais le monde agricole de ce département est aussi très inventif !

Entre 2008 et 2009 le taux de croissance a été de 11,2% sur un an. Valeur 2011, 9,5 % de la SAU et 359 exploitations y sont désormais en bio.

Cela prouve le dynamisme, la modernité et la capacité d'adaptation des exploitants agricoles dans ce département :

- pour la viticulture 1 500 hectares en bio, 13,6 % de la SAU, + 10% ;
- pour le secteur des fruits, 584 hectares de vergers,
- pour les légumes, 301 hectares en maraîchage, 7,4 % et une augmentation de 53 % des surfaces ;

- pour les céréales, 2 000 hectares de céréales en bio, 5,4 %, sachant que le riz passe difficilement en bio pour des raisons techniques mal maîtrisées pour l'instant.

62 % des exploitants qui sont en bio vendent en direct. Les Bouches-du-Rhône abritent la première société européenne de commercialisation de fruits et légumes bios, Pro Natura, et l'une des quatre plates-formes logistiques de Biocoop et de Biomonde en France.

Il ne faut pas oublier également l'agriculture urbaine et périurbaine dans les secteurs comme Marseille ou l'Etang de Berre, fortement créatrice de lien social (jardins partagés, ...). Il faut écouter les signaux faibles envoyés par les innovateurs sociaux (ville en transition...)

**Notre association soutient l'agriculture biologique et les circuits courts de commercialisation (AMAP, marchés).** Elle porte son intérêt sur l'agro-écologie (agriculture de conservation), en souhaitant que des normes soient adaptées dans ce domaine.

**Elle souhaite :**

- **que les produits soient distribués prioritairement sur le plan local, et qu'ils soient traçables,**
- **que les transports multiples, lointains et d'origines diverses (mondiaux et concurrentiels) des denrées alimentaires soient limités afin de privilégier une gestion locale, sachant que notre département peut quasiment « tout produire ».**

### **Des handicaps, qui peuvent parfois se retourner en avantages**

Premier handicap : l'agriculture des Bouches-du-Rhône est globalement très intensive (à l'exception du secteur élevage et du bio).

Elle est très dépendante des phytosanitaires, particulièrement dans le secteur des fruits, mais pour les légumes également, et dans une économie qui s'est positionnée sur le marché très concurrentiel de l'Europe du Sud. Ses produits sont en concurrence avec ceux issus d'une production de masse de qualité incontrôlable (Espagne, Maroc...)

Il faut donc exiger une constante amélioration, voire des reconversions notamment pour le secteur des fruits et légumes.

La plus grande partie de la marge brute standard des Bouches-du-Rhône (c'est-à-dire la valeur de la production), est issue du secteur fruits et légumes. On remarque que 31 % des exploitations produisent plus de 43 % de la marge brute standard. C'est là que l'essentiel du travail est à faire.

Un autre handicap sévère est le problème de l'accès au foncier et la question du renouvellement des générations. Les prix fonciers sont parmi les plus élevés de toute la région : c'est le 2<sup>e</sup> département de France pour le prix des terres agricoles après les Alpes-Maritimes avec des références de prix qui peuvent dépasser largement les 100 000 euros à l'hectare en zone agricole.

Cependant, on remarque que, quand le cadre de la zone agricole est sécurisé, alors les exploitants se battent pour acheter des terres, même si le prix est très élevé. Et dans ce cas

la diversification, « top » de la modernité en agriculture, peut tout changer !

Dernier handicap : il faut reconnaître aussi que le premier pilier de la PAC n'a pas beaucoup apporté aux Bouches-du-Rhône, sauf pour le secteur des aides animales, le riz et le blé dur. C'est d'ailleurs vrai pour toute la région PACA qui globalement bénéficie peu des aides européennes puisqu'elle n'est pas axée sur les grandes cultures. Mais dans le cadre du bilan de santé 2009, un effort de redistribution des aides a été fait et il semble qu'un bol d'oxygène soit en train d'arriver avec les aides européennes.

**Ainsi, la sécurisation de l'espace agricole (par les documents d'urbanisme notamment) conditionne l'avenir de cette activité, surtout dans les zones les plus périurbaines.**

### Pour conclure

#### **Nourrir et préserver : le débat !**

La discussion doit être ouverte sur la double thématique, **nourrir et préserver**, en remarquant que l'agriculture des Bouches-du-Rhône, comme celle de toute la France et de l'Europe, n'échappe pas à deux grands défis :

- le défi alimentaire : Comment nourrir les populations sachant que le stock de terres arables sur la planète est limité, qu'il est déjà pratiquement entièrement mis en valeur et qu'on ne sait pas bien comment faire mieux ?
- le défi environnemental et énergétique : Comment diminuer, voire supprimer, les intrants ? Comment réduire les transports ? Comment réduire la consommation des énergies fossiles et donc comment adapter l'agriculture à tous ces grands questionnements ? Comment préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau ? Comment prévenir le changement climatique ?

Il y a des solutions.

**Protéger le capital de production, la terre** : il est irremplaçable et non reproductible, il faut reconnaître que c'est un bien rare, que toute consommation d'espace agricole est irréversible. Il faut le sanctuariser, c'est une obligation impérieuse, d'autant que dans ce département on bénéficie des meilleures terres de France.

**Travailler sur la qualité** : essayer de réorienter le secteur des fruits et légumes non plus tant vers la quantité, vers les grands marchés d'exportation, mais peut-être plus vers la qualité ; réorganiser la production, la transformation et la distribution dans des circuits courts ; dans le cadre aussi des économies d'énergie en agriculture.

**Réaffirmer que la gestion du territoire**, des écosystèmes, de la diversité biologique et sociale et des risques ne peut être gratuite et qu'il faudrait rémunérer le secteur agricole pour tous les services qu'il rend à notre environnement, au-delà du simple acte de production.

***POUR DES TERRITOIRES DURABLES : AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORT***

Siège social : Cité des Associations, 93 La Canebière, boîte N°340, 13001 Marseille  
Siège administratif et permanence : 28 rue Saint-Savournin 13001 Marseille  
Tél : 04 91 53 10 35 Courriel : [fne13.contact@gmail.com](mailto:fne13.contact@gmail.com) [www.udvn13.fr](http://www.udvn13.fr)